

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN

Assemblée générale – Lundi 23 juin 2025

Espace culturel Terraqué à Carnac

FIXATION DU MONTANT DES COTISATIONS

Tarifs inchangés depuis 2015

EPCI

Pour les EPCI, le tarif est assis sur le nombre de lits touristiques et s'échelonne de 725 € à 3 000 €.

Offices de tourisme

Cotisation unique pour les Offices de tourisme : 390 €

Organismes

Concernant les structures départementales associées, le montant de l'adhésion unique est de 400 € (Organismes Consulaires, Professions et Organismes liés au tourisme).

Il est proposé à l'Assemblée Générale de maintenir ces montants pour l'année 2025 validés lors du dernier Conseil d'administration.